



JOURNÉES MONDIALES LES 26 ET 28 SEPTEMBRE 2022

POUR L'ACCÈS À LA CONTRACEPTION ET L'AVORTEMENT

Toutes et tous mobilisé.e.s !

La CGT se bat pour une société qui favorise l'émancipation des femmes, l'égalité professionnelle et revendique activement pour acquérir de nouveaux droits pour toutes et tous.

À L'OCCASION DE CES DEUX JOURNÉES MONDIALES DE L'ACCÈS À LA CONTRACEPTION ET À L'AVORTEMENT, LA CGT INTERPELLE LES POUVOIRS PUBLICS POUR QUE CES LIBERTÉS FONDAMENTALES SOIENT UNE RÉALITÉ EN FRANCE, EN EUROPE ET DANS LE MONDE.

L'accès libre à la contraception gratuite ainsi qu'à l'avortement est un droit indispensable à la santé des femmes, à leur émancipation, à leur scolarisation, à leur accès au travail et donc à leur autonomie financière. En dépit de ces engagements et des multiples recommandations de l'ONU, de nombreux pays continuent à interdire, ou à restreindre l'accès à la contraception et à l'avortement. Les

régressions en cours aux Etats Unis et en Europe nous inquiètent fortement. En France, alors que plusieurs mesures ont été prises depuis 2014 pour améliorer l'accès à l'avortement (suppression de la notion de détresse, remboursement à 100 % et suppression du délai de réflexion entre autres), l'accès n'est toujours pas garanti dans tous les territoires du fait des restructurations hospitalières qui ont conduit à la fermeture de nombreuses maternités et centres d'IVG.

Les droits acquis des femmes sont le fruit de luttes et de mobilisations, elles sont un préalable à l'égalité entre les femmes et les hommes. La contraception, l'avortement, l'éducation aux sexualités, la lutte contre le VIH/SIDA etc... sont indissociables et doivent s'appliquer de la même façon sur tout le territoire.



LA CGT EXIGE :

- ▣ **L'accès à la contraception gratuite pour toutes.**
- ▣ **La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG. Rappelons qu'en Italie, où plus de 80 % des médecins refusent de pratiquer l'avortement, la clause de conscience n'est pas un enjeu symbolique, mais un véritable problème de santé publique ;**
- ▣ **L'augmentation des moyens et des personnels dans les services et les établissements pratiquant l'IVG, le renforcement et la réouverture des centres IVG menacés.**
- ▣ **L'allongement des délais d'IVG comme les 22 semaines mis en place dans les pays d'Europe les plus progressistes ;**
- ▣ **Une meilleure formation de l'ensemble des personnels soignant.e.s.**
- ▣ **L'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux.**

**LA FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ DE L'ACTION SOCIALE
APPORTE TOUT SON SOUTIEN À TOUTES LES ACTIONS ET MOBILISATIONS
MENÉES POUR DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES
ET APPELÉ À MANIFESTER POUR LES FAIRE AVANCER.**

